

AVIS DE COURSE**CHAMPIONNAT FLOTTE PARTAGEE – LIGUE BRETAGNE DE VOILE****ETAPE 5 - Le 14 Mars 2026 à SAINT- MALO****GRADE 5A****Organisé par la SNBSM****SOCIETE NAUTIQUE de la BAIE DE SAINT-MALO****Préambule**

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs. trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse ;

1 AUTORITE ORGANISATRICE

L'Autorité Organisatrice (AO) sera LA SNBSM, structure affiliée à la Fédération Française de Voile (FFVoile), en partenariat avec la Ligue de Voile de Bretagne

2 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 2.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV 2025-2028),
- 2.2 Les règlements fédéraux,
- 2.3 Le règlement du championnat de flotte partagée Ligue Bretagne de voile.
- 2.4 L'annexe « UF » (Arbitrage Direct) s'appliquera.
- 2.5 Les règles de classe J80 ne s'appliquent pas.
- 2.6 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse en hélant et/ou par VHF.

3 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 3.1 Les IC seront disponibles le 13 Mars 2026 à 14h au secrétariat de la SNBSM (Atterrage).
- 3.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 3.3 Les IC seront disponibles à la même date en version électronique à l'adresse www.snbsm.com.

4 COMMUNICATION

- 4.1 Le tableau officiel d'information en ligne sera consultable à l'adresse www.snbsm.com
- 4.2 Pendant qu'il est en course un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles.

5 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 5.1 L'épreuve se courra sur les bateaux de la flotte J80 de la SNBSM. 4 ou 5 bateaux seront mis à disposition.
- 5.2 La liste des participants se fera sur invitation (8 équipages maximum), à partir des demandes d'inscription reçues. Pour être admissible chaque équipage souhaitant participer devra retourner au plus tard à l'AO le 22 Février 2026, la fiche d'inscription jointe au présent Avis de Course (dernière page) ainsi que le règlement de 190 euros.
- 5.3 L'AO confirmera au plus tard le 1^{er} mars 2026 la participation de chaque équipage, en fonction des modalités édictées par le règlement sportif du championnat de flotte partagée Ligue Bretagne de voile saison 2025/2026. Une liste d'attente sera constituée en cas de demandes supérieures à la capacité d'accueil.
- 5.4 L'épreuve est ouverte à tous les licenciés. Pour conserver l'esprit de la Ligue Nationale de Voile, chaque équipage représentera un club et sa composition devra respecter le règlement sportif du championnat de flotte partagée Ligue Bretagne de voile 2025/2026. Le nombre d'équipiers sera de 4 à 6 incluant le skipper.



PARTENAIRE OFFICIEL



PARTENAIRE FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F, du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

- 5.5 La masse de l'équipage en tenue de bain devra être inférieure ou égale à 350 Kg. La pesée aura lieu à la confirmation des inscriptions.
- 5.6 Pendant toute la durée de la compétition, le nombre d'équipiers embarqués, skipper compris, ne peut pas être modifié, sauf après instruction et décision du jury, suite à une demande justifiée par des circonstances exceptionnelles. Un équipier pourra être remplacé dans les conditions précisées dans les IC, la limite de 350 Kg devant être respectée.
- 5.7 Documents exigibles à l'inscription :
Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

6. Droits d'inscription :

Les droits d'inscription pour l'épreuve sont de **190 euros** par équipage non remboursables, sauf en cas d'annulation de l'épreuve par l'AO.

Ils devront être réglés via un lien de paiement envoyé pour confirmation d'inscription par l'AO, au plus tard le 22 février 2026.

7. Caution des dommages

- 7.1 Une caution initiale de 1500€ devra être versée à la confirmation des inscriptions par chèque. Cette caution est la valeur maximale qui pourra être payée par le chef de bord à chaque incident.
- 7.2 Assurance : L'AO conseille vivement aux chefs de bord de souscrire au rachat de franchise FFVoile via leur espace licencié

8 PROGRAMME TYPE (*)

- Samedi 14 Mars :
- Avant 9h00 : Confirmation des inscription, pesage, et dépôt de caution
 - à 9h00 : Briefing
 - à 9h45 : à disposition du Comité – Zone RANCE NORD
 - à 10h00 : 1^{er} signal d'avertissement - Courses à suivre ...
 - Pas de signal d'avertissement après 17h00,
 - Proclamation des résultats à 18h00 à l'Atterrage.

(*) Ces horaires sont indicatifs et seront précisés dans les instructions de course.

9 ZONE DE COURSE ET PARCOURS :

9.1 La zone de course sera située dans la Rade de Saint-Malo.

9.2 Le parcours sera des allers-retours au vent/sous le vent avec contournement à bâbord de la bouée au vent, une porte sous le vent si possible et une arrivée vent arrière ou vent de travers.

10 EQUIPEMENT

Chaque équipage devra se présenter muni de ses équipements individuels de sécurité, ainsi que d'au moins une VHF, batterie complètement chargée.

11 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

12. PUBLICITE

Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'AO, la Réglementation World Sailing 20.4.2 s'appliquera.

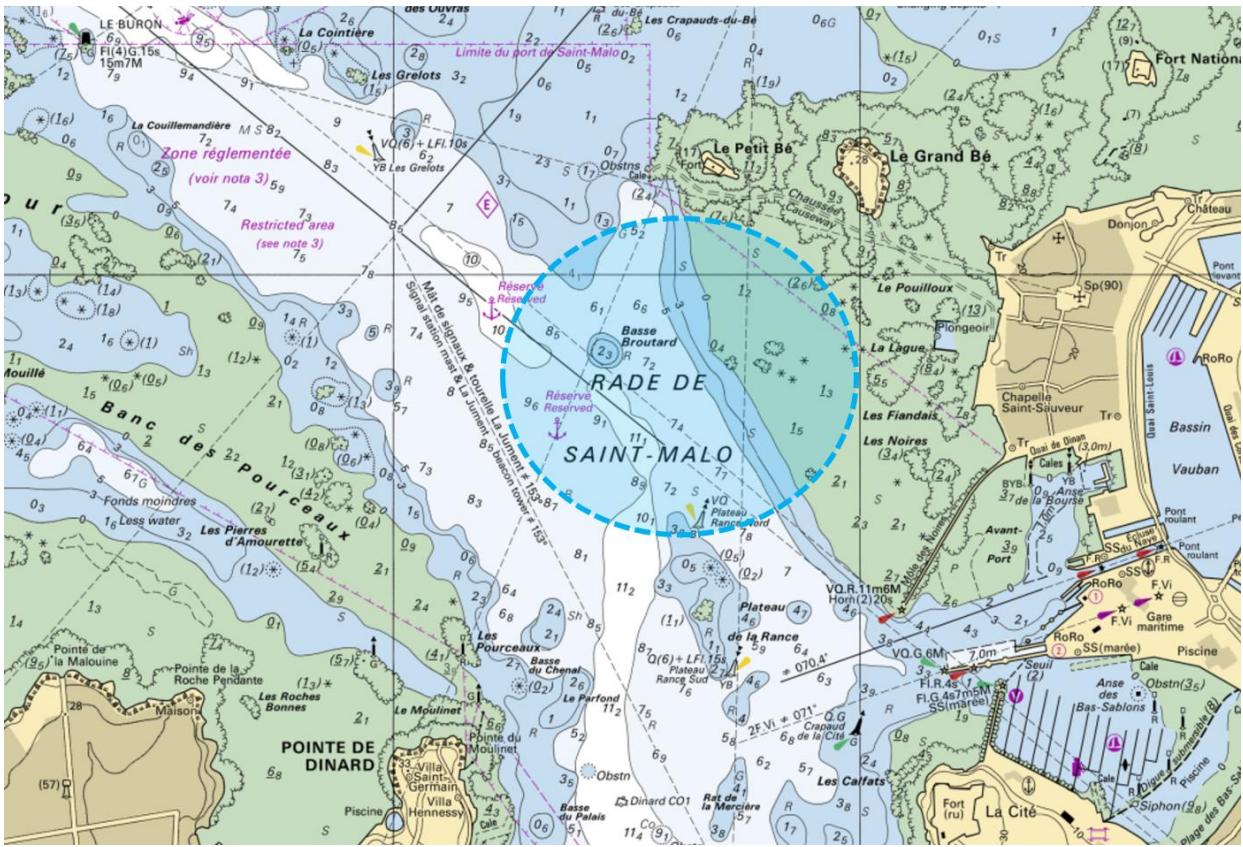
13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir plus d'information, veuillez contacter :
SNBSM – Morgan Ribot
02 23 18 20 30
voilehabitabile@snbsm.com

ANNEXE ZONES DE COURSE





FICHE D'INSCRIPTION

CHAMPIONNAT FLOTTE PARTAGEE – LIGUE BRETAGNE DE VOILE

ETAPE 5 - Le 14 Mars 2025 à SAINT- MALO

Organisé par la SNBSM

SOCIETE NAUTIQUE de la BAIE DE SAINT-MALO

Equipage (Nom) :

CLUB ou CDV représenté :

Skipper (Nom / Prénom) :

(Adresse mail) :

(Adresse Postale) :

(Téléphone) :

EQUIPAGE

	Nom	Prénom	N° de licence	Club	Poids
Skipper					
Equipier 1					
Equipier 2					
Equipier 3					
Equipier 4					
Equipier 5					
Total					

Signature du Skipper